



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 avril 2014

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Budget annexe Lotissement de la Piscine – Examen et Vote du Compte Administratif et du compte de gestion 2013. (Clôture)

En 2013, le budget annexe du lotissement de la Piscine a constaté l'achèvement de tous les travaux. Par délibération du 10 décembre 2013, à la demande de Madame la Trésorière municipale il a été procédé aux dernières écritures comptables (constatation des stocks, annulation des stocks, reversement du résultat du budget au budget principal de la commune).

Aussi, conformément à l'instruction comptable et dans le courant du premier trimestre qui suit la clôture de l'exercice budgétaire, il convient de procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion. L'année 2013 sera donc le dernier budget voté pour ce budget annexe.

Il est donc proposé à l'assemblée de procéder au vote du Compte Administratif conforme en tout point au compte de gestion de Madame la Trésorière municipale.

Il est précisé que M. le MAIRE ordonnateur des dépenses et recettes ne participe pas au vote. Les résultats ont été repris dans le budget principal de la commune en 2013.

Après en avoir délibéré

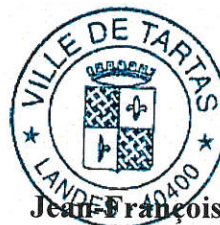
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

ADOpte le Compte administratif 2013 et le compte de Gestion 2013 du budget Annexe.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES